

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE 16 JANVIER 2018 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Cheryl Weigensberg, Messieurs les conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général et Me Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h10.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2018-006

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'adopter l'ordre du jour du conseil régulier tel que présenté.

Adoptée

2018-007

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 décembre 2017 et de la séance spécial du conseil municipal du 12 décembre 2017 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2018-008

INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS ANNUEL 2018 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) À HALIFAX

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel 2018 de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) se tiendra à Halifax du 31 mai au 3 juin 2018;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE les membres du conseil suivants sont autorisés à participer au Congrès annuel de la Fédération Canadienne des Municipalités qui se tiendra à Halifax du 31 mai au 3 juin 2018;
 - Monsieur le maire William Steinberg
 - Conseiller Jack Edery
 - Directeur général Richard Sun

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2018-009

INSCRIPTION DU DÉLÉGUÉ AU CONGRÈS « WASTE EXPO » 2018 À LAS VEGAS, NEVADA

CONSIDÉRANT QUE le congrès Waste Expo 2018 se tiendra à Las Vegas, Nevada, du 23 au 26 avril 2018;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE les membres du conseil suivants sont autorisés à participer au Congrès annuel de la Fédération Canadienne des Municipalités qui se tiendra à Las Vegas, Nevada, du 23 au 26 avril 2018;
- Monsieur le conseiller Michael Goldwax

Adoptée

2018-110

DÉVELOPPEMENT URBAIN – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PME MTL CENTRE-OUEST

ATTENDU QUE le projet de loi 28 qui a initié des amendements législatifs parmi lesquels l'agglomération de l'île de Montréal doit maintenir un point de service pour le développement local et régional entre autres, pour les municipalités de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest tel qu'indiqué à l'article 118.82.3(5) de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* » (Chapitre E-20.001);

ATTENDU QUE suite au remplacement des Centres locaux de développement (CLD) pour l'agglomération de Montréal par un nouveau centre de développement économique pour les municipalités de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest maintenant connu sous le nom de PME MTL Centre-Ouest;

ATTENDU QUE Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest (à référer comme étant les trois villes liées) sont maintenant regroupées au sein de PME MTL Centre-Ouest;

ATTENDU QUE les trois villes liées tel que mentionnées doivent désigner une personne élue qui siège au sein d'un des trois Conseils municipaux, et ce, afin de les représenter au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

« QUE le Conseil de la ville de Hampstead par la présente désigne Michael Goldwax, Conseiller municipale de la ville de Hampstead, comme représentant des trois villes liées de Côte Saint-Luc, Hampstead et de Montréal-Ouest, et ce, afin de siéger sur le conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest à compter du 5 novembre 2017. »

Adoptée

2018-011

SIGNATURE DU BAIL POUR LE CAFÉ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE IRVING L.ADESSKY – PARC HAMPSTEAD

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QU'UN bail pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 septembre 2018, lors de l'expiration du bail en vigueur, va être signé entre la Ville de Hampstead et Distributrice Deli-Snacks Inc et ce, pour la location d'un local au Centre communautaire Irving L. Adessky qui servira de restaurant/café;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et RÉSOLU:

- QUE d'approuver la convention de bail entre la Ville de Hampstead et Distributrice Deli-Snacks Inc du 1^{er} mai 2018 au 30 septembre 2018 et d'autoriser le directeur général à signer le dit bail.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Cheryl Weigensberg
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Jack Edery
Conseiller Harvey Shaffer

A voté contre :

Conseiller Warren Budning

En faveur: 5

Contre : 1

Adoptée

2018-012

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION VISANT À REJETER LE BUDGET D'AGGLOMÉRATION 2018 TEL QUE PROPOSÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a déposé, le 10 janvier dernier, son budget 2018 qui, s'il est adopté, se traduira par une augmentation moyenne de 5,3 % des quotes-parts qui seront versées à l'agglomération par les 15 villes de banlieue de l'île de Montréal, soit un montant de trois fois supérieur au taux d'inflation de 1,7 % qui est prévu pour 2018;

CONSIDÉRANT QUE ledit budget d'agglomération 2018 a été préparé par la nouvelle administration Plante-Dorais uniquement, sans consultation préalable avec la Ville de Hampstead ni avec aucune autre des villes de banlieue;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du budget d'agglomération 2018 tel que proposé se traduira par une augmentation de 389 000 \$ de la quote-part que devra verser la Ville, soit 4.0 % de plus qu'en 2017;

CONSIDÉRANT QUE le montant versé par la Ville à l'agglomération en 2017 était de 9.8 M \$, soit 41.6 % de son budget total de 23.6 M \$, ce qui, de l'avis de la Ville, représente déjà plus que sa juste part des services dispensés par l'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime que cette nouvelle augmentation de 389 000 \$ de la quote-part à verser à l'agglomération en 2018 est à la fois injuste et tout à fait inacceptable;

Il a été proposé par le Conseiller Jack Edery, et appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil informe la mairesse de Montréal qu'il estime tout à fait inacceptables les augmentations prévues au budget d'agglomération 2018;
- QUE le conseil accorde son appui sans réserve à Monsieur le maire William Steinberg et à ses collègues maires de l'Association des

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

municipalités de banlieue dans leurs efforts concertés de collaboration avec l'administration Plante-Dorai pour réexaminer le budget d'agglomération 2018 et y apporter les rajustements nécessaires afin qu'il se traduise par une augmentation moyenne ne dépassant pas le taux d'inflation prévu en 2018; et

- QUE des copies de la présente résolution soient envoyées à (député local, journal local, etc.)

Adoptée

2018-013

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE RESPONSABILITÉ POUR 2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville est partie à une entente de regroupement avec les autres municipalités reconstituées de l'Île de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2019, pour l'achat en commun d'assurances de dommages avec possibilité de franchise collective;

CONSIDÉRANT QUE *Fidema Groupe Conseils* et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont négocié de gré à gré les conditions de renouvellement d'assurances pour le compte du *Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal* (RMIM), pour le terme de 2018;

CONSIDÉRANT QUE le consultant, *Fidema Groupe Conseils*, recommande d'accepter les conditions de renouvellement de *BFL Canada Risques et Assurances inc.* pour ce qui est de l'assurance responsabilité municipale, civile et des autres assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent avantageuses et qu'elles permettent la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 525 000 \$;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'OCTROYER le contrat de renouvellement d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} janvier 2019 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurance *BFL Canada Risques et Assurances inc.* :

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>
Biens	Affiliated FM
Bris des machines	Affiliated FM
Délits	AIG
Responsabilité primaire	Lloyds
Responsabilité complémentaire	Lloyds
Responsabilité municipale	Lloyds
Automobile des propriétaires	Northbridge

- DE VERSER, pour le terme 2018, la prime de la Ville, soit 30 512.40 \$ incluant les taxes, aux mandataires de *BFL Canada Risques et Assurances inc.*;
- DE VERSER à l'UMQ, la somme de 20, 037.00 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2018-2019;
- D'AUTORISER le greffier, ou l'assistant-greffier, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée

2018-014

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1001-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1001-2 CONCERNANT LE ZONAGE

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé le 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été adopté le 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1001-3 intitulé modifiant le Règlement de zonage n° 1001-2, et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU:

- D'adopter le Règlement n° 1001-3 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage n°. 1001-2 ».

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Cheryl Weigensberg
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Jack Edery

A voté contre :

Conseiller Warren Budning
Conseiller Harvey Shaffer

En faveur: 4

Contre : 2

Adoptée sur division

2018-015

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1003-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1003 CONCERNANT LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé le 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été adopté le 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1003-1 modifiant le Règlement n° 1003 concernant la construction et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 1003-1 modifiant le Règlement n° 1003 concernant la construction.

Adoptée

2018-016

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1004-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1004 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N°. 1004

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé le 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été adopté le 4 décembre 2017;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1004-1 modifiant le Règlement n° 1004-1 concernant les permis et certificats et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller _____, appuyé par le conseiller _____, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 1004-1 modifiant le Règlement n° 1004 concernant la construction.

Adoptée

2018-017

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1010-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1010 CONCERNANT LES TARIFS

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé le 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été adopté le 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1010-3 modifiant le Règlement n° 1010 concernant les tarifs et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et appuyée par le conseiller Jack Edery, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 1010-3 modifiant le Règlement n° 1010 concernant les tarifs.

Adoptée

2018-018

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1018 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 592 600\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE TECQ 2014-2018 POUR LE COÛT DE RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE , ÉGOUTS ET TRAVAUX DE VOIRIE DANS LA VILLE

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé le 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été adopté le 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du Règlement n° 1018 et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 1018 intitulé règlement « Décrétant un emprunt de \$592 600 afin de financer la subvention du Ministère des affaires municipale, des régions et de l'occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence TECQ 2014-2018 pour le cout de réhabilitation des conduits d'eau potable, égout et travaux de voirie dans la ville ».

Adoptée

2018-019

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1017 –
RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE
ET CONDUITE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE
HAMPSTEAD**

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Warren Budning qu'il y aura adoption du règlement n° 1017 intitulé : «Règlement concernant l'adoption du Code d'éthique et conduite des membres du Conseil de la Ville de Hampstead», lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 1017.

2018-020

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1017 RÈGLEMENT
CONCERNANT L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET CONDUITE
DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE HAMPSTEAD**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1017 intitulé : «Règlement concernant l'adoption du code d'éthique et conduite des membres du Conseil de la Ville de Hampstead» et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le projet de «Règlement concernant l'adoption du Code d'éthique et conduite des membres du Conseil de la Ville de Hampstead».

Adoptée

2018-021

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1009
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 792 CONCERNANT LA
DÉMOLITION DES IMMEUBLES**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Warren Budning qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement n° 1009 modifiant Règlement n° 792 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du Règlement n° 1009 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2018-022

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1009 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT N° 792 CONCERNANT LA DÉMOLITION DES
IMMEUBLES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1009 modifiant le Règlement n° 792 concernant la démolition des immeubles et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- D'adopter le projet de Règlement n° 1009 modifiant le Règlement n° 792 concernant la démolition des immeubles.

Adoptée

2018-023

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 775-3 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 775

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Warren Budning qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement n° 775-3 modifiant Règlement n° 775-3 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du Règlement n° 775-3 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2018-024

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 775-3 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 775

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 775-3 modifiant le Règlement n° 775-2 concernant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le projet de Règlement n° 775-3 modifiant le Règlement n° 775-2 concernant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée

2018-025

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1006-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1006 CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Harvey Shaffer qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement n° 1006-1 modifiant Règlement n° 1006 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du Règlement n° 1006-1 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2018-026

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1006-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1006 CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1006-1 modifiant le Règlement n° 1006 concernant le règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble et déclarent l'avoir lu;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le projet de Règlement n° 1006-1 modifiant le Règlement n° 1006 concernant le règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Adoptée

2018-027

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2, POUR QUE LA MARGE DE REcul LATÉRALE SOIT À 0.9 M (3.1 PIEDS) AU LIEU DE 3 M (9.84 PIEDS) POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE AU 70 CHEMIN DUFFERIN, N°. LOT 2 088 644, ZONE RB-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N°. 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURS N°. 1013)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de demande de dérogation mineure au Règlement de zonage n°1001-2 article 71, tableau 8, afin de permettre que la marge de recul latérale soit à 0.9 m (3.1 pieds) au lieu de 3 m (9.84 pieds);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 11 décembre 2017, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure pour la propriété située au **70 chemin Dufferin** lot n° 2 088 644, Zone RB-1.

Adoptée

2018-028

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2, POUR PERMETTRE QUE LA LARGEUR COMBINÉE DE L'ENTRÉE VÉHICULAIRE ET PIÉTONNE SOIT À 8.38 M (27.5 PIEDS) AU LIEU DE 6.13 M (20.12 PIEDS) POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE AU 472 CHEMIN DUFFERIN, N°. LOT 2 088 564, ZONE RB-6, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N°. 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURS N°. 1013)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de demande de dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1001-2 article 71, tableau 8, afin de permettre que la marge de recul latérale soit à 0.9 m (3.1 pieds) au lieu de 3 m (9.84 pieds);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 11 décembre 2017, a recommandé *de différer* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le conseil municipal *défère* la demande de dérogation mineure pour la propriété située au **472 chemin Dufferin** lot n° 2 088 564, Zone RB-6.

Adoptée

2018-029

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS DE FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5585, CHEMIN QUEEN-MARY, LOT N° 2 088 802, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les modifications de façades pour une maison unifamiliale située au **5585, chemin Queen-Mary** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 décembre 2017 soient *approuvées* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respectent les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2018-030

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS DE FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 5584, CHEMIN QUEEN-MARY, LOT N° 2 088 791, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les modifications de façades pour une maison unifamiliale située au **5584, chemin Queen-Mary** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 décembre 2017 soient *approuvées* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respectent les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2018-031

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS DE FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 5586, CHEMIN QUEEN-MARY, LOT N° 2 088 790, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les modifications de façades pour une maison unifamiliale située au **5586, chemin Queen-Mary** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 décembre 2017 soient *approuvées* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respectent les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2018-032

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de décembre 2017 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 novembre 2017 au 15 décembre 2017, au montant de 1, 654, 930.03\$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2018-033

OCTROI DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE CONCIERGERIE POUR L'HÔTEL DE VILLE ET LE GARAGE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture de services de conciergerie pour un contrat de deux ans, pour l'Hôtel de Ville et le garage des Travaux Publics;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 15 décembre 2017, celle de 9063-4825 Québec Inc / Service de nettoyage d'immeuble Perform-Net est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le contrat de deux ans pour la fourniture de services de conciergerie pour l'Hôtel de Ville et le garage des Travaux Publics soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

9063-4825 Québec Inc / Service de nettoyage d'immeuble Perform-Net

Services de conciergerie pour l'Hôtel de ville et le garage des Travaux Publics du 22 janvier 2018 au 21 janvier 2020	71 800.00 \$
T.P.S. (5%)	3 590.00 \$
T.V.Q. (9.975%)	<u>7 162.05 \$</u>
Grand Total Taxes Incluses:	82 552.05 \$

Le certificat du trésorier no. 17-24, daté du 15 décembre 2017, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2018-034

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES FLEURS ANNUELLES POUR 2018

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture des fleurs annuelles pour 2018;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 15 décembre 2017, celle de Les Serres Riel Inc est la plus basse conformément au cahier des charges;

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyée par Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE, le contrat pour la fourniture des fleurs annuelles pour 2018 soit octroyé à Les Serres Riel Inc au coût de 27 847.12 \$ taxes incluses.
- QUE, le certificat du trésorier 17-25, daté du 15 décembre 2017, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2018-035

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES PLANTES VIVACES POUR 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture de plantes vivaces pour 2018;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 15 décembre 2017, celle de 160676 Canada Inc / Pépinière Mascouche Enr. est la plus basse conformément au cahier des charges;

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyée par Harvey Shaffer, et RÉSOLU:

- QUE, le contrat pour la fourniture de plantes vivaces pour 2018 soit octroyé à 160676 Canada Inc / Pépinière Mascouche Enr. au coût de 54 278.43 \$ taxes incluses.
- QUE, le certificat du trésorier 17-26, daté du 15 décembre 2017, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Cheryl Weigensberg
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Harvey Shaffer

A voté contre :

Conseiller Jack Edery
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Warren Budning

En faveur: 3

Contre : 3

Adoptée sur division,
avec le vote de M. le Maire en faveur.

2018-036

APPROBATION D'EMBAUCHE DE MME SOLÈNE OUSTRY À TITRE D' «AGENT DE BUREAU»

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un agent de bureau, groupe de traitement 6, à la division de l'urbanisme et de l'inspection des bâtiments due à un poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de **MME SOLÈNE OUSTRY** pour combler ce poste;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'APPROUVER l'embauche de **MME SOLÈNE OUSTRY** à titre d'«**AGENT DE BUREAU**» à la division de l'urbanisme et de l'inspection des bâtiments sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2018-037

EMBAUCHE DE M. VUGAR MEVLAN À TITRE DE «CONTREMAÎTRE ET CONSEILLER TECHNIQUE – ÉGOUTS, AQUÉDUC ET VOIRIE»

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'EMBAUCHER **M. VUGAR MEVLAN**, à titre de «**CONTREMAÎTRE ET CONSEILLER TECHNIQUE – ÉGOUTS, AQUÉDUC ET VOIRIE**», au plus tard le 17 janvier 2018, sujet aux conditions usuelles ainsi qu'aux conditions décrites dans le contrat signé le 12 janvier 2018, par M. Mevlan et la Ville, représentée par le Directeur général, contenues dans le dossier confidentiel «Personnel» détenu dans le bureau de la Directrice des ressources humaines;

Adoptée

2018-038

AUTORISATION À PRÉSENTER UN PROJET EN CONFORMITÉ AVEC LE “PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES & RECREATIVE PHASE IV”

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a lancé un *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives Phase IV*;

ATTENDUE QUE la Ville de Hampstead a planifié d'améliorer l'installation de ses équipements de sport et de loisirs en 2018;

Il a été proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyée par le conseiller Jack Edery, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la Ville de Hampstead autorise la présentation du projet de la Construction d'un Pavillon de tennis et de la rénovation de ses terrains de tennis au Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et ce, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Hampstead à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation de ce dernier;
- QUE la Ville de Hampstead désigne M Armin Klaus, Trésorier de la Ville, comme personne autorisée à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus et en son *absence*, Me Pierre Tapp OMA, Greffier de la Ville.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2018-39

SIGNATURE DE CONVENTION DE LOCATION ENTRE LA VILLE DE HAMPSTEAD ET LES INSTRUCTEURS DE TENNIS

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead est propriétaire de terrains de tennis et Entreprise Tennis Shot (Greg Boire) désire louer une partie de terrains de tennis de la Ville de Hampstead, et ce afin de dispenser des cours de tennis pour les membres affiliés, le tout en fonction de la planification des services requis de la Ville et des modalités et conditions énoncées dans une convention de location entre les parties;

Il a été proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyée par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU:

- D'approuver les conventions de location entre la Ville de Hampstead et Greg Boire, à partir de la première semaine du mois de mai 2018 jusqu'au premier lundi de l'action de grâces 2018, et d'autoriser le Directeur général ou son représentant autorisé à signer ladite convention.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Cheryl Weigensberg
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Warren Budning
Conseiller Harvey Shaffer

A voté contre :

Conseiller Jack Edery

En faveur: 5

Contre : 1

Adoptée sur division

2018-040

SIGNATURE DE CONVENTION DE LOCATION ENTRE LA VILLE DE HAMPSTEAD ET LES INSTRUCTEURS DE TENNIS

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead est propriétaire de terrains de tennis et Entreprise Tennis Shot (Greg Boire) désire louer une partie de terrains de tennis de la Ville de Hampstead, et ce afin de dispenser des cours de tennis pour les membres affiliés, le tout en fonction de la planification des services requis de la Ville et des modalités et conditions énoncées dans une convention de location entre les parties;

Il a été proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyée par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU:

- D'approuver les conventions de location entre la Ville de Hampstead et Greg Boire, à partir de la première semaine du mois de mai 2018 jusqu'au premier lundi de l'action de grâces 2018, et d'autoriser le Directeur général ou son représentant autorisé à signer ladite convention.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Cheryl Weigensberg
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Warren Budning
Conseiller Harvey Shaffer

A voté contre :

Conseiller Jack Edery

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

En faveur: 5

Contre : 1

Adoptée sur division

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2018-041

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h02.

Adoptée

Dr. William Steinberg, maire

Me Pierre Tapp, greffier